



PROCÉDURE PRIX

Ce sont les salarié(e)s qui ont en charge la fixation des prix.

La grille des prix est accessible à tous : des classeurs jaunes estampillés « Prix » sont disponibles au CDD (pesée) et en boutique (Caisse + Mercerie).

En cas de doute, Marc est le référent prix.

1- L'ÉTIQUETAGE

Il existe **5 sortes d'étiquetage** :

- Une **étiquette cartonnée trouée** à l'aide d'une perforuse et nouée à l'objet ou au meuble par un bout de laine/ficelle beige ou blanc, prix noté au marqueur noir (étiquette à privilégier dans la mesure du possible).

- Une **étiquette autocollante** à apposer sur la surface de l'objet (quand celui-ci est lisse et ne permet pas la technique précédente), prix noté au stylo bille noir.

⚠ *L'étiquette doit être apposée dans un endroit accessible mais discret (on regarde d'abord l'objet, puis le prix).*

⚠ *Pas d'étiquette sur les couvertures, dorures, belles boîtes cartonnées, la colle pouvant abîmer les matières fragiles. Dans ces cas-là, coller les étiquettes sur le côté ou le dessous.*

- Pour le **Textile et le Linge de maison** : une **étiquette cartonnée perforée** dans l'étiquette ou le tissu, à l'aide du pistolet adapté.

- Une **étiquette plastifiée** (boîte métallique à la Mercerie et au CDD) nouée à l'objet ou au meuble pour ce qui concerne les **vélos** révisés par l'Amicale Laïque ou Place aux Vélos, les **meubles valorisés** par les bénévoles ou autres partenaires et enfin les objets rares.

- Une **étiquette autocollante spécifique** (dans la boîte métallique à la Mercerie) à apposer sur les **jeux de société/jouets** qui ont été contrôlés par l'ESAT Océanis (derrière la boîte, en bas à droite).

2- LA FIXATION DES PRIX

Lorsque les pesées des collectes de déchèteries ou de l'apport volontaire sont terminées, les objets doivent être rangés dans les rayons dédiés.

⚠ La procédure est différente selon chaque catégorie d'objets :

- Les **meubles** sont placés directement en face du rayon Brico, **étiquetés**, en attente du réassort. Au moment du réassort, le prix est fixé par les salariés.

- La **décoration, les cadres, la vaisselle, le petit bricolage et le gros œuvre** seront rangés devant les étagères dédiées.

Au moment du réassort, sélectionner des objets, leur apposer une étiquette et les placer dans une caisse. Le prix sera fixé par les salariés.

- Les **jouets** qui n'ont pas besoin de contrôle peuvent être placés sur les étagères dédiées du rayon Jouet.

Les jouets qui doivent être contrôlés (vérifier la présence des pièces, le fonctionnement, etc.) seront d'abord rangés au sol au niveau de la zone d'arrivage dédiée (Jouet proche fenêtre). Une fois testés et valorisés, inscrire sur étiquette qui colle ou qui pend « CT OK » (contrôle technique ok) + une étiquette vierge et solliciter un(e) salarié(e) pour fixation du prix.

- Les prix des **livres/CD/DVD/vinyles/papeterie** sont génériques. Les prix des livres spéciaux sont écrits sur la page de garde au crayon, tout comme les livres de mercerie ou loisir créatif.
- Les prix de la **vaisselle** sont également génériques. Mais attention à mettre de côté les pièces de valeur (porcelaine, faïence bretonne, Gien, Bernardaud, Degrenne, estampillées, signées, etc.) pour fixation du prix par un(e) salarié(e).
- La **mercerie** et le **loisir créatif** sont triés, valorisés, étiquetés, puis le prix est fixé par un(e) salarié(e).
- Le **textile** homme, femme, enfant et le **linge de maison** sont d'abord rangés dans leur zone de stockage. Puis, après avoir validé le bon état du linge, celui-ci est piqué avec le pistolet textile et une étiquette cartonnée (avec les mesures et renseignements importants pour le linge de maison) pour noter le prix.

Le prix du textile est fixé par un(e) salarié(e)

Le prix du linge de maison est générique.

Dans toutes les catégories, lorsque les caisses sont préparées pour le réassort, un(e) salarié(e) doit valider leur contenu afin de ne pas passer à côté d'objets précieux ou spéciaux.

Rien ne doit sortir du CDD et arriver en boutique sans avoir son prix de noté !

3- LE CONTROLE EN BOUTIQUE

Les objets qui arrivent en boutique sont placés, en caisse, dans la pièce dédiée au réassort.

Lorsqu'un(e) salarié(e)/bénévole prend une caisse pour assurer le réassort de la boutique, il/elle doit la contrôler afin de s'assurer que :

- tous les prix ont bien été fixés sur chaque objet (sauf prix génériques vaisselle, livres),
- les prix correspondent à la valeur de l'objet (ni trop, ni trop peu).

En cas de doute et pour éviter un travail supplémentaire aux salariés, ne pas hésiter à solliciter le référent prix (Marc) pour réajuster le prix au besoin.

Technique générale de fixation du prix :

Type d'objet / Matière / Marque / Signature / Etat → 1/3 du prix du neuf (ou occasion)